



Comité technique SPIP du 18.03.2021 *Déclaration de boycott*

Le CT SPIP devait se réunir ce jour dans une certaine précipitation pour évoquer un point unique : le « Projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire ». Agitation assumée puisque le CTM à ce sujet est déjà convoqué le 25 Mars 2021. Alors que nous nous questionnions déjà sur notre latitude réelle pour faire évoluer ce texte et sur la période depuis laquelle ce projet traîne dans les cartons de notre Ministère, nous avons eu un début de réponse hier soir.

Si les élus du CTM ont bien reçu le projet de loi modifié dès hier soir, la DAP, elle n'a pas daigné l'envoyer aux élu-es du CT SPIP !

Toute idée de dialogue social au sein de la DAP sur ce projet est bel et bien illusoire !

Quelle ironie que le titre même de cette loi alors que ce gouvernement et le ministère de la justice ont depuis 4 ans entaché comme jamais toute notion de confiance !

Alors que les organisations représentatives du CT SPIP dénoncent unanimement l'absence de toute considération pour la question des SPIP au sein de l'administration pénitentiaire qui ne les réduit qu'à une vitrine, ou pire une annexe de la détention, ce dernier outrage illustre la rupture à l'œuvre depuis plusieurs années.

Puisque la sous-direction Insertion Probation, reste incapable de penser les SPIP dans toutes leur diversité, leur richesse et préfère dévoyer les missions de nos services pour mieux les vendre aux lobbies programmatiques, il est temps d'en finir.

Pour la CGT IP, il est urgent de libérer les SPIP de ce carcan dogmatique et de provoquer une réflexion de fond qui associe les personnels pour défendre et valoriser le service public de la probation.

Nous ne serons pas les témoins silencieux de la dérive capitaliste, et de son corolaire sécuritaire, de l'administration pénitentiaire : on se lève et on se casse !